



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le 14 janvier, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Mmes Annick FERNANDEZ, Jacqueline PIAZZA, Véronique COBALEDA, Danièle MATILLO et MM. Sylvain ARBAUD, Lionel BERNARD, Jacky PONSOT

Absent représentés : Mme Jill OATES a donné pouvoir à M. Marc BELVISI
M. Jean-Marc FARNETI a donné pouvoir à Mme Danièle MATILLO.

Secrétaire de séance: M. Lionel BERNARD

Ordre du Jour

- 1. Adoption du PV du précédent conseil**
- 2. Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (loi ALUR)**
- 3. DM N°1 Budget Assainissement**
- 4. Redevance Taxi**
- 5. Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 10 h 09, M. Lionel BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ce qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour, il s'agit d'une décision modificative concernant le Budget Assainissement.

- **ADOPTÉ**, à l'unanimité

1. Adoption du PV du précédent Conseil

Adopté à l'unanimité

2. Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (loi ALUR)

Voir délibération jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **S'OPPOSE**, à l'unanimité, au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Alpes d'Azur (loi ALUR)

3. Décision Modificative N°1 Budget Assainissement :

Voir délibération jointe.

Afin de rééquilibrer les comptes du budget Assainissement, il est nécessaire d'ouvrir le compte 6061 et de diminuer le compte 678 de 139,77 €, ainsi que d'augmenter les crédits ouverts sur les comptes 1641 et 1314 d'un montant de 2,58 €



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité le vote de la Décision Modificative.

4. Redevance TAXI

Voir délibération jointe.

M. Sylvain ARBAUD sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Delphine ARBAUD a bénéficié d'une dispense de redevance durant ces deux premières années d'exploitation. (se rapporter à la délibération en date du 8 février 2014)

Il propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer.

Danièle MATILO propose un montant de 10 € par mois soit une redevance annuelle de 120 €.

Jacqueline PIAZZA souligne le fait qu'il y a beaucoup de concurrence dans la profession de Taxi et que Mme ARBAUD vit et travaille sur la commune elle est d'accord pour une redevance de 120 € par an.

L'ensemble des conseillers est d'accord « pour le principe » et suit pour une redevance à 120 €.

Chacun des conseillers ayant donné son avis, il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer la redevance annuelle pour le droit de stationnement d'un taxi sur le domaine communal à 120 €.

M. Sylvain ARBAUD revient dans la salle

5. Questions diverses :

Monsieur le Maire annonce le décès de Mme Marcelle MAIFFRET qui fut conseillère municipale de PIERREFEU. Ces obsèques se teindront le mardi 17 janvier à 14 h 30 au cimetière communal.

L'année qui commence s'annonce chargée, tant au niveau des travaux que du fonctionnement (administratif, technique...) de la commune. C'est pourquoi il est plus que nécessaire que les membres du conseil puissent se réunir régulièrement en groupe de travail (préparation du budget entre autre). Il est même possible de mettre en place des solutions de réunions par webcam. Un planning de disponibilité des élus sera mis en place par le secrétariat. Merci de tenir informé nos secrétaires sur disponibilités pour plus d'efficacité.

Il faut réfléchir au contrat CUI qui prendra fin le 30 avril prochain.

Plusieurs points sont évoqués, notamment la réfection d'un chemin très détérioré qui mène à l'ESTERON, reste à savoir si celui-ci est communal.

Concernant le véhicule électrique, Sylvain ARBAUD et Jacky PONSOT vont faire le tour des concessionnaires afin de trouver le véhicule qui correspond le mieux à nos attentes.

Mme GOAOC, personne qui s'occupe du Service Civique, a contacté la mairie.

Danièle MATILLO, qui a déjà traité des dossiers similaires dans le cadre de son travail, propose de se pencher sur le projet. Peut être que des jeunes Pierrefeutins seraient intéressés ?

Un diagnostic des hydrants de la commune doit être réalisé.

La séance est levée à 11 h 36.

Le Maire



Les Conseillers Municipaux